



Transparent, white, wood, black

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	Transparent, white, wood, black.
Marque	Rapid.
Code du produit.	40302142, 40302143, 40302144, 40302145, 51215108
N° CAS	Non applicable.
N° CE	Non applicable.
No. D'Enregistrement d'REACH	Pas connu.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Bâton de colle thermofusible.
Utilisations Déconseillées	Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur

Identification de la société	Acco UK Ltd. Oxford House, Oxford Road, Aylesbury, Bucks, HP21 8SZ.
Téléphone:	+44 (0) 844 209 8360
Fax	+44 (0) 845 603 1731
Email	informationeurope@acco.com
Site web	www.acco.co.uk
Heures de bureau	09:00 - 17:00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Entreprise	+44 (0) 844 209 8360 (09:00 - 17:00)
Centre antipoison et de toxicovigilance de	+33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)
Paris, France	

2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
-----------------------------------	--

2.2 Éléments d'étiquetage

	Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Désignation Commerciale	Transparent, white, wood, black.
Pictogramme(s) de Danger	Aucun.
Mention(s) d'Avertissement	Aucun.
Mention(s) de Danger	Aucun.
Mention(s) de mise en garde	Aucun.

2.3 Autres dangers

La forme fondue peut provoquer des brûlures thermiques en cas de contact avec la peau.

2.4 Autres informations

Aucun.

3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Ester éthylique d'acide acétique, polymère à base d'éthène	24937-78-8	607-457-0	≤30	Non classé	Aucun
Acide 2-propénoïque, ester de butyle, polymère à base d'éthène	25750-84-9	607-803-0	≤30	Non classé	Aucun
Dopentacontane	7719-79-1	Aucun attribué	≤20	Non classé	Aucun
Distillats lourds (de pétrole) de craquage thermique, polymérisés, hydrogénés	88526-47-0	618-177-3	>6	Non classé	Aucun
Acides résiniques et acides colophaniques, esters à base de pentaérythritol	8050-26-8	232-479-9 01-2119486685-21-XXXX	>6	Non classé	Aucun
Hydrocarbures en C6-20, polymérisés, hydrogénés	69430-35-9	614-968-2	>6	Non classé	Aucun

4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Voie d'exposition peu probable. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la Peau	Dans le cas de brûlures causer par les liquides en fusion, ne pas essayer de retirer les matériaux adhérents. Rincer immédiatement la peau à grande eau. Appeler un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact direct avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire. Appeler un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La matière fondue adhère à la peau, provoquant de profondes brûlures thermiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La matière fondue peut provoquer de graves brûlures. NE PAS essayer d'enlever le matériau fondue de la peau. Refroidir rapidement avec de l'eau.

5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés	Utiliser eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO2 pour l'extinction.
Moyens d'extinction inappropriés	Rien de connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si le produit est fondu, choisir une fine pulvérisation d'eau plutôt qu'un jet direct.

6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer selon Rubrique 13.

Lorsque fondu: Attendre que le produit se refroidisse et/ou se solidifie avant de le ramasser.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Eviter le contact avec le produit chaud ou fondu. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Pas connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Bâton de colle thermofusible.

8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail Aucune Limite d'exposition attribuée.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux

Porter une protection pour les yeux et/ou le visage appropriés.



Protection de la peau

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire.



Risques thermiques Non applicable.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide.
	Couleur : Se référer à la fiche technique.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non fixé.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	Se référer à la fiche technique.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non disponible.
taux d'Évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Masse volumique (g/ml)	0.88-1.01
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de Décomposition (°C)	>250°C
Viscosité	Se référer à la fiche technique.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Aucun.

10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Faible toxicité aiguë.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritante.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritante.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant pour la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérigène.
Toxicité pour la reproduction	Pas de preuves d'effets de reproduction.
L'allaitement	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non attribué.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non attribué.
Danger par aspiration	Non classé.

11.2 Autres informations

Aucun.

12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Peu toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et Dérivabilité

Pas d'informations disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Revalorisation ou recyclage si possible. Peut être entreposé en décharge en accord avec la législation en vigueur.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

N° ONU Non applicable.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué.

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué.

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux Non indiqué.

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Non indiqué.

Règlements nationaux

Autres Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 1-16

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger Aucun.

Classification des dangers Aucun.

Mention(s) de Danger Aucun.

Acronyme

CAS : Chemical Abstracts Service
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
CE : Communauté Européenne
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
ONU : Nations Unies
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Acco UK Ltd. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Acco UK Ltd. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.